

**MISE EN PLACE D'UN ROSTER D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU POUR L'ASSEMBLEE DES
REPRESENTANTS DU PEUPLE (ARP)**

I. Informations générales :

Titre	Experts Nationaux dans le cadre de la mise en place d'un Roster d'experts de haut niveau pour l'Assemblée des Représentants du Peuple.
Projet	Consolidation de la transition démocratique en Tunisie : Appui au Parlement tunisien
Contrat	Contrat individuel (IC)
Durée	<i>Selon les besoins de la mission</i>
Lieu	<i>Tunis, Tunisie</i>
Superviseur	Conseiller technique principal
Langues	Arabe et Français

II. Contexte :

Le 27 Janvier 2014, la Tunisie a franchi une étape majeure dans sa transition lorsque l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) a adopté la nouvelle constitution du pays. Le parlement dispose d'un rôle central dans le système de gouvernance établi par la constitution. Plus précisément, le Parlement est chargé de veiller à ce que le nouveau cadre constitutionnel est pleinement mis en œuvre. Étant donné que la constitution contient de nombreuses dispositions qui exigent à la fois de nouveaux piliers législatifs et la mise en place de nouvelles institutions, non encore complétés lors de la première législature, les tâches du Parlement lors de la prochaine phase de transition seront considérables.

Afin d'appuyer ***l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP)*** à assumer son nouveau rôle, le Programme des Nations-Unies pour le Développement, en partenariat avec l'ARP, a mis en place le projet « ***Consolidation de la transition démocratique en Tunisie : Appui au Parlement tunisien*** ». Cette seconde phase du projet vise à soutenir le Parlement tunisien dans son rôle central qui consiste à mettre en application la nouvelle Constitution démocratique du pays afin que les principes inscrits dans la Constitution soient réalisés dans un système de gouvernance responsable, souple et transparent. Les résultats envisagés :

- 1. Produit 1 :** L'ARP est renforcée pour devenir une institution plus efficace grâce à un Plan stratégique de développement pour coordonner le renforcement des capacités institutionnelles et des structures de l'Assemblée
- 2. Produit 2 :** L'ARP est renforcée pour devenir un parlement plus représentatif et transparent.

III. Objectifs :

L'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) est appelée, de par ses fonctions constitutionnelles, à adopter les textes de lois nécessaires à la mise en application concrète des dispositions de la Constitution de 2014, notamment par l'adoption de lois et de lois organiques portant entre autres sur : Les droits et les libertés, les instances constitutionnelles indépendantes, la décentralisation et la gouvernance locale, les organisations et les associations, le secteur de la sécurité ainsi que les réformes financières et économiques.

Sa mission de contrôle de l'action gouvernementale, notamment à travers le cycle budgétaire, ainsi que celle de représentation, sont les corollaires de sa fonction législative, et permettent de veiller à l'application et à la mise en œuvre concrète des législations adoptées au niveau du Parlement, et à traduire les préoccupations des citoyens et à y répondre.

Dans ce cadre, et dans l'objectif d'appuyer l'Assemblée dans l'exercice de ses différentes fonctions ainsi que d'optimiser, notamment au regard des délais, les mécanismes de renforcement de capacités mis à sa disposition, le PNUD envisage de mettre en place une base de données (**Roster**) **d'experts de haut-niveau**. Ce mécanisme permettra d'accompagner le travail législatif, à différents moments du parcours d'une loi (proposition/projet de loi, passage en commission, après retour de l'instance provisoire de contrôle de la constitutionnalité des lois ou de la future cour constitutionnelle...), et de fournir une expertise dans les différentes thématiques envisagées par l'Assemblée, ses commissions et ses différentes structures.

Le recrutement de ces experts permettra à la fois de mettre à la disposition des députés une expertise et un conseil de haute qualité, et de faire bénéficier les conseillers des commissions et les différentes structures administratives des méthodes de recherche et de l'expertise technique, à même d'optimiser leur rôle et la qualité de l'assistance qu'ils prodiguent dans le processus d'élaboration des lois et le travail parlementaire.

Les experts qui composeront ce roster auront des domaines d'expertise **couvrant un large spectre de spécialités**, afin de répondre le plus efficacement aux demandes et besoins inhérents au travail parlementaire.

- Juridique,
- Economique et financier
- Social,
- Et technique

De par le nombre de spécialités et de domaines d'interventions, ces experts seront sollicités au besoin, de façon ponctuelle, pour des missions prédéterminées.

IV. Résultats attendus

La mise en place du Roster d'experts devra aboutir aux principaux résultats suivants :

- Appuyer l'Assemblée dans l'exercice de ses compétences notamment législative, de contrôle et de représentation dans les domaines prioritaires,
- L'identification des compétences nationales dans divers domaines, et la constitution d'une base de données des experts nationaux de haut niveau,

- La fourniture d'expertise technique nationale de haut niveau,
- La constitution d'un fonds documentaire, études et produits de connaissance à disposition de l'ARP,
- La participation à la mise en place de stratégies effectives en matière de mise en œuvre législative et institutionnelle de la nouvelle Constitution,
- Répondre au mieux aux besoins des députés et des différentes structures de l'Assemblée en matière de renforcement de capacités et de formations.

Dans le cadre de la mission assignée, les candidats retenus seront d'abord inscrits dans le Roster d'experts (consultants/base de données), étape nécessaire avant leur éventuelle contractualisation. Tous les candidats retenus placés dans la base de données ne participeront pas nécessairement aux travaux de l'Assemblée, et seront sollicités au besoin, selon les termes de références de chaque mission.

En étroite collaboration avec l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) et sous la supervision du Conseiller Technique Principal du Projet, les experts recrutés seront chargés de :

- **Etudier, analyser et soumettre** des recommandations sur les projets de textes de lois et les différentes thématiques examinées par l'ARP,
- **Fournir études et appui technique** dans le cadre des fonctions parlementaires (législative, de contrôle et de représentation),
- **Apporter un appui technique** aux structures et à l'administration parlementaire, dans les domaines sollicitant une expertise pointue,
- **Appuyer les députés** dans le cadre de l'exercice du droit d'initiative législative.
- **Etablir des rapports** à soumettre au Président de l'ARP sur des questions juridiques, économiques ou stratégiques données.
- Dans un souci de **capitalisation et de pérennisation** de l'expertise transmise, les experts recrutés devront assurer que l'ensemble des produits de leurs missions sera transmis à l'ARP **pour archivage**.
- **Appuyer l'Assemblée** dans les cycles et **sessions de formation** à destination des députés et de l'administration parlementaire.

Les experts (consultants) à la suite de leur sélection à partir du Roster, devront fournir **(livrable) : Un rapport d'étude et d'analyse portant sur les questions identifiées**. Le détail et le format du rapport sera **fixé dans les Termes de Références (TDRs) spécifiques pour chaque mission**.

V. Durée et déroulement de la mission

L'expert désigné à partir du Roster pour une mission, travaillera sous la supervision de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) et du Conseiller Technique Principal du Projet (PNUD).

La saisine du consultant relèvera du Président de l'ARP, et les instances de l'Assemblée souhaitant bénéficier de son expertise (commissions, secrétariat...) en feront la demande auprès du président.

La validation du travail du consultant se fera par le Président de l'ARP sur rapport de l'instance bénéficiant de l'expertise, et par le Conseiller Technique Principal du projet.

La durée sera estimée selon l'importance des prestations et fixée dans les Termes de Références (TDRs) spécifiques à la mission.

VI. Compétences et profil demandé :

Compétences fonctionnelles (liées au contrat) :

- Aptitude au dialogue et à la négociation ;
- Capacité à travailler dans un environnement politique complexe ;
- Capacité à travailler sous pression et de manière indépendante ;
- Capacité démontrée d'esprit critique, de créativité, de diplomatie, de flexibilité ;
- Excellente capacité en communication et en rédaction ;
- Bonnes capacités d'analyse et de synthèse.

Compétences liées au PNUD :

- Démontre son intégrité par le respect des valeurs et de l'éthique des Nations Unies ;
- Promeut la vision, la mission et les buts stratégiques du PNUD et des Nations Unies ;
- Respecte les différences culturelles, de genre, de religion, de race, d'âge et de nationalité.

Compétences liées à l'ARP :

- Se conformer à l'obligation de réserve et aux règles de la confidentialité ;
- Tenir compte des exigences de la démocratie parlementaire en matière de transparence, responsabilité et inclusivité ;
- Tout document produit dans le cadre de cette mission reste la propriété de l'ARP.

Education :

Les experts qualifiés et retenus pour ce Roster devraient avoir au moins master en droit, sciences politiques, sciences économiques, sociales, gestion, finances, développement (tous domaines et spécialités), ingénieurs en télécommunication, technologie de l'information et de la communication, transport, industrie extractive ou équivalent, bâtiment et travaux publics, agriculture ou tout autres domaines.

Expérience :

- **Disposer d'une expérience** professionnelle d'au moins dix (10) ans dans son domaine d'intervention,
- **Avoir produit des articles**, rapports, et/ou ouvrages en liaison avec son domaine d'intervention,
- **Avoir effectué des missions** d'expertise et consulting auprès d'organisations nationales ou internationales, ONG, ou participé à des commissions techniques et/ou ministérielles et instances publiques d'études ou de réforme

Langues requises :

Une excellente connaissance orale et écrite du français et de l'arabe est requise.

Outils informatiques :

Bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint)

VII. Proposition financière et modalités de paiement :

L'expert soumissionnaire devra faire parvenir une offre financière (en Dinar Tunisien) pour des prestations dont la durée sera fixée après identification de la mission et détaillée dans les Termes de Références (TDRs).

L'expert soumissionnaire devra détailler le taux journalier d'honoraires (en hommes/jours H/J). Les paiements seront effectués selon l'échéancier suivant :

Produits attendus	Durée de réalisation	Paiement	Validation
Livrable : rapport d'étude et d'analyse	Déterminée par le contrat et la note méthodologique	100%	Après acceptation du livrable par L'ARP/PNUD

VIII. Présentation de l'offre/Evaluation :

Documents à soumettre :

L'expert soumissionnaire devra faire parvenir les éléments suivants :

1. Curriculum Vitae spécifiant clairement la ou les disciplines pour lesquelles le candidat postule ;
2. Taux d'honoraire journalier demandé en Dinar tunisien TND ;
3. Lettre de motivation rédigé en arabe ;
4. Copies des diplômes, des attestations de travail et de missions et des publications dans les deux langues ;

Remarque : Au cas où les publications requises dans ce processus sont dans une seule langue (français seulement ou arabe seulement), la lettre de motivation devra être rédigée dans l'autre langue.

Critères spécifiques de sélection :

- Poids des critères **techniques** : 70%
- Poids du critère **financier** : 30%

Seules les candidatures ayant obtenu un score d'au minimum 70 points lors de l'évaluation techniques seront considérées pour l'évaluation financière.

Critères	Poids
Grille d'évaluation technique	100 Pts
Critère A : Diplômes	20 Pts
• Un Master ou équivalent	10 pts
• Un doctorat	20 pts
Critère B : Années d'expérience technique requises	30 pts
• 10 à 15 années d'expérience technique	20 pts
• 16 à 20 années d'expérience technique	25 pts
• Plus de 20 années d'expérience technique	30 pts

